



**Arrêté réglementant le stationnement et la circulation des véhicules
Rue Rivié commune de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac
pour des travaux de l'entreprise conte
le vendredi 13/03/2026**

Le Maire de Saint-Geniez-d'Olt, commune déléguée de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac (Aveyron),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et L.2213-1 à 5 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R.414-14, R.411-25 à 28 et R.41161 à 9 ;

VU la circulaire n° 86-330 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, Le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

VU le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distributions ;

VU la demande faite le 11/03/2026 par la Société CONTE et Fils représentée par M CONTE sis parc artisanal de Pierrefiche, 12 130 PIERREFICHE.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité et pour permettre le bon déroulement des travaux sur la rue Rivié et parking Rivié 12 130 Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules.

ARRETE

Article 1^{er} : le vendredi 13 mars 2026, de 08h à 17h, la Société CONTE et Fils représentée par M CONTE Jean-Louis, sis parc artisanal 12 130 Pierrefiche, est autorisée à effectuer des travaux à rue Rivié et parking Rivié 12 130 Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac

Article 2 : Pendant la durée des travaux,

- **Interdiction de stationner sur le parking Rivié**
- **Fermeture de la rue Rivié à la circulation**

Article 4 : La signalisation sera mise en place par la Société Conte, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : La Société Conte, le Maire et la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au Centre de Secours de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac.

Fait à Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, le 11/03/2026

Marc BORIES
Maire